

OBJET :

Avenant de transfert
au Contrat de Maintenance
BERGER LEVRAULT

Changement de dénomination
de la société prestataire

Nature : Décision du
Maire prise par
délégation

Matière : 1.4 Autres
types de contrats

EXTRAIT
du REGISTRE des ARRÊTES du MAIRE

Nous, MAIRE de la Commune de MIRAMAS,

VU l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°27-2020 du Conseil Municipal de Miramas du 10 juin 2020, donnant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

Vu la décision n°154/2021 portant Contrat de Maintenance, notifiée le 7/07/2021 ainsi que la décision n°33/2023, avenant au Contrat notifié le 9/03/2023 conclus entre la Commune de Miramas et la société BERGER LEVRAULT

Vu que l'éditeur Berger Levrault, propriétaire du logiciel de Gestion Relation Usager Libreair se sépare de cette activité au profit de la société LIBREAIR, nouvellement créé

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité des prestations contractuelles après le 1^{er} juin 2023, la société BERGER LEVRAULT propose à la commune de Miramas de signer un avenant de transfert de son contrat afin que ses prestations de maintenance soient dorénavant assurées par la société LIBREAIR

DECISIONS

En exécution des pouvoirs susvisés,

- DE SIGNER un avenant de transfert au contrat de Maintenance avec BERGER LEVRAULT et la société LIBREAIR, dont le siège est 310, chemin de Campbernard – 13790 Rousset

Le présent avenant prend effet au 01/06/2023 pour la durée des contrats restant à courir.
Les autres termes du contrat et avenant initiaux restent inchangés.

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière d'Istres sont chargées chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Miramas, le **21 AOUT 2023**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication

le : 23/08/23

Le Maire

Frédéric VIGOUROUX



Envoyé en préfecture le 23/08/2023

Reçu en préfecture le 23/08/2023

Publié le



ID : 013-211300637-20230821-2023_171-CC

AVENANT DE TRANSFERT

Le Prestataire

Prestataire actuel :

BERGER-LEVRAULT, société anonyme,
locataire-gérant Novaprove, Expertiz Santé et
Médialis, 892, rue Yves Kermen, 92100
Boulogne-Billancourt.
RCS Nanterre 755 800 646.

**Adresse pour toute correspondance et
règlement : 64, rue Jean Rostand, 31670**

Labège

Intervenant : la société **BL HOLDING**, société
par actions simplifiée, 892 rue Yves Kermen -
92100 Boulogne-Billancourt.
RCS Nanterre 493 291 348

Nouveau Prestataire à compter du 1^{er} juin 2023 :

LIBREAIR

310 Chemin Campbernard - 13790 Rousset
952 644 953 R.C.S. Aix-en-Provence

LE CLIENT

MAIRIE DE MIRAMAS
HOTEL DE VILLE
PLACE JEAN JAURES
13140 MIRAMAS
FRANCE

Le présent avenant concerne le(s) contrat de services, licence, maintenance, hébergement des progiciels LIBREAIR souscrits par le Client, ci-après dénommés le « contrat ».

Aux termes d'un acte de cession conclu en date du 1er juin 2023, la société Berger-Levrault a cédé à la société LIBREAIR le fonds de commerce correspondant à l'activité « Libreair » comprenant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les progiciels LIBREAIR et la clientèle.

Cette décision entraîne juridiquement le transfert du Contrat ci-dessus désigné qui est intégralement repris par la société LIBREAIR dans ses droits et obligations.

Les factures seront émises, à compter du 1er juin 2023, par la société LIBREAIR pour les périodes contractuelles à venir, ainsi que pour les prestations réalisées au cours des périodes antérieures au 1er juin 2023, non encore facturées au Client.

Le Client se libérera des montants facturés par LIBREAIR par virement au crédit du compte ouvert à la Banque : CREDIT AGRICOLE

Code banque : 11306

Code guichet : 00031

Numéro de compte : 48161882006

Clé : 20

IBAN : FR76 1130 6000 3148 1618 8200 620

SWIFT / BIC : AGRIFRPP813

L'adresse pour la correspondance administrative et comptable est :

Libreair
310 Chemin Campbernard
13 790 ROUSSET

Le signataire du présent avenant, pour LIBREAIR, déclare sur l'honneur :

a) Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-34 à 222-40, 225-4-1, 225-4-7, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10; 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du Code pénal, aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du Code général des impôts et pour les marchés publics qui ne sont pas des marchés publics de défense ou de sécurité, aux articles 225-4-1 et 225-4-7 du Code pénal, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne ;
- ne pas avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour les infractions prévues par les articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du Code général des impôts ou une infraction de

même nature dans un autre Etat de l'Union européenne

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du Code pénal ;

b) Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1, L8221-3, L8221-5, L8231-1, L8241-1, L8251-1, L8251-2 et L1146-1 du Code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre état de l'Union européenne ;
- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :

- pour les marchés publics soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) Liquidation judiciaire :

- ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du Code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même Code et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) Redressement judiciaire :

- ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du Code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ;

f) Situation fiscale et sociale :

- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

Le présent Avenant prend effet à compter du 1er juin 2023, date d'effet de la cession de fonds de commerce par la société BERGER-LEVRAULT à la société LIBREAIR et ce pour la durée du Contrat restant à courir.

Les clauses du Contrat conclu entre la société Berger-Levrault et le Client, non expressément modifiées par le présent avenant demeurent valables et pleinement applicables entre les parties et dans les rapports entre le Client et la société LIBREAIR.

Fait à Labège, le 1er juin 2023

LIBREAIR
Serge VIDALI
PRESIDENT

BERGER-LEVRAULT
Stéphane MANOU
Directeur général Collectivités
et Administrations

LE CLIENT
(cachet du Client)

(nom et titre du signataire)

Le Maire,
Frédéric VIGOUROUX



Annnonce n° 1482 du BODACC A n° 20230116 publié le 18/06/2023

VENTES ET CESSIONS

Publié le 18/06/2023

Avis initial

Annnonce déposée au : Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

Référence de publication : Bodacc A n° 20230116 du 18/06/2023, annonce n° 1482

N° RCS : 952 644 953 RCS Aix-en-Provence

Dénomination : LIBREAIR

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Capital : 50000,00 EUR

Adresse du siège social : 310 Chemin de Campbernard 13790 Rousset

Établissement(s) :

siège et établissement principal

Origine du fond : siège et établissement principal acquis par achat au prix stipulé de 10000,00 euros

Activité : édition, création, diffusion, commercialisation de logiciels applicatifs - formation, prise d'intérêts, participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères ainsi que toutes entités, par tous moyens, apports, souscriptions, achat d'actions, de parts, d'obligations, tous droits sociaux, fusion, sociétés en participation ou autrement gestion, contrôle, administration, mise en valeur de toutes valeurs mobilières ; acquisition, par tous moyens, de toute ou partie d'immeubles, terrains, la construction, le lotissement, la gestion, l'exploitation par tous moyens, l'administration, la mise en valeur, l'aliénation de tous droits immobiliers et de toutes opérations de toute nature se rapportant à l'objet social ; prestations de direction générale et d'encadrement, direction commerciale, financière, technique, direction des ressources humaines ; prestations administratives, comptables, informatiques, contrôle interne et gestion de trésorerie ; toutes opérations de toutes nature s'y rapportant directement ou indirectement. l'édition, la création, la diffusion et la commercialisation de tous logiciels, services et matériels informatiques, de tous produits, ouvrages, supports ou services utiles au fonctionnement des services des secteurs publics ou privés, et ce, par tout procédé existant ou à créer. organismes privés ou publics y compris auprès des élus.

Adresse de l'établissement : 892 Rue Yves Kermen 92100 Boulogne-Billancourt

Précédent(s) Propriétaire(s) :

N° RCS : 755 800 646 RCS Nanterre

Dénomination : BERGER LEVRAULT

Publication légale : affiches-parisiennes.com du 13 juin 2023

Oppositions : Election de domicile au fonds vendu Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.

Commentaires : Acte en date du 31/05/2023 enregistré au Marseille le 30/05/2023 sous le numéro 2023 00014337 1314P61 2023A05209 Adresse de l'ancien propriétaire: 892 Rue Yves Kermen 92100 Boulogne-Billancourt

